

Séance du 9 octobre 2020

Budget 2020

Budget rectificatif n°1 2020

Délibération n°2020/041

Vu le code de l'urbanisme

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais approuvé par délibération n°2018/002 du conseil d'administration du 9 février 2018 ;

Vu la délibération n°2019/093 du conseil d'administration du 29 novembre 2019 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2020-2024 ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

**Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,
sur proposition du président,**

- Article 1 :

Vote et approuve les autorisations budgétaires suivantes* :

- 80,57 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 70 839 768 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 5 423 456 € pour le personnel
 - o 65 261 966 € pour le fonctionnement
 - o 30 000 € pour l'intervention
 - o 124 347 € pour l'investissement
- 72 338 919 € de crédits de paiement dont :
 - o 5 423 456 € pour le personnel
 - o 66 571 233 € pour le fonctionnement
 - o 30 000 € pour l'intervention
 - o 314 230 € pour l'investissement
- 78 052 590 € de prévisions de recettes
- + 5 713 671 € de solde budgétaire

- Article 2 :

Vote et approuve les prévisions comptables suivantes* :

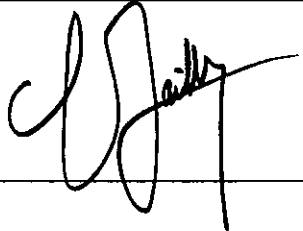
- + 7 845 937 € de variation de trésorerie
- + 1 753 216 € de résultat patrimonial
- + 10 640 431 € de capacité d'autofinancement
- + 9 091 641 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**montants arrondis à l'euro près*

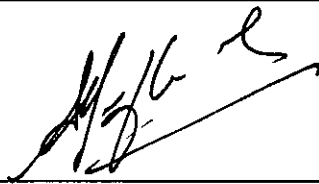
La directrice générale

Loranne BAILLY

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to read 'L. Bailly'.

**Le président
du conseil d'administration**

Salvatore CASTIGLIONE

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to read 'S. Castiglione'.